



<p>Maître d'Ouvrage :</p> <p style="text-align: center;">Mairie de PRADINES</p>	<p style="text-align: center;"><i>Commune</i></p> <p style="text-align: center;"><i>de</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Pradines Loire</i></p>
<p>Opération :</p>	<p>Conception et réalisation d'une nouvelle station de traitement des eaux usées de type Filtre planté de roseaux – 800 EH</p>
<p>Entreprises :</p>	<p>Groupement SYNTEA – TPCF</p>
<p><u>Lot unique :</u></p>	<p>Assainissement</p>
<p>Le représentant du Maître d'Ouvrage :</p>	<p>Monsieur Charles BRUN, Maire de PRADINES</p>
<p>Assisté de :</p>  <p style="font-size: small;">RÉALITÉS Urbanisme et Aménagement</p>	<p>Madame Laure BLANCO B.E. REALITES 34, rue Georges PLASSE 42300 ROANNE Maître d'Oeuvre</p>

I - PROCÈS-VERBAL DE LEVEE DES RESERVES

- Réception de l'ouvrage
- Réception partielle de l'ouvrage concernant :
-
-
- SANS réserves
- AVEC réserve(s)
- (se reporter à la liste des réserves)

Je soussigné Laure BLANCO, Maître d'Oeuvre,

- (1) en présence du Maître d'Ouvrage ou de son représentant, **Monsieur Hubert MONDIERE**
 en l'absence du représentant légal du Maître d'Ouvrage ou de son représentant, dûment avisé par mes soins
 en présence de l'entrepreneur dûment convoqué
 en l'absence de l'entrepreneur dûment convoqué

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, **CONSTATE** que :

1/ Les épreuves prévues au marché :

- (1) ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées dans la liste ci-après
 sont concluantes
 sont concluantes, à l'exception de celles indiquées dans la liste ci-après

2/ Les travaux et prestations prévus au marché :

- (1) ont été exécutés
 ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués dans la liste ci-après

3/ Les ouvrages :

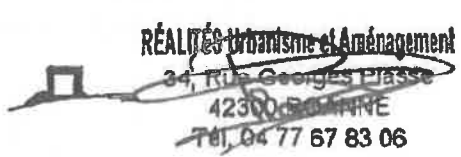
- (1) sont conformes aux spécifications du marché
 sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées dans la liste ci-après

4/ Les installations de chantier :

- (1) ont été repliées
 n'ont pas été repliées

5/ Les terrains et les lieux :

- (1) ont été remis en état
 n'ont pas été remis en état

Dressé le : 03/07/2023	Accepté le :
Le Maître d'Oeuvre (signature)  RÉALITÉS Urbanisme et Aménagement 34, Rue Georges Prasse 42300, SAINTE 781, 04 77 67 83 06	L'entreprise (signature)

- J'atteste que l'entrepreneur a refusé de signer le présent procès-verbal le
Maître d'Oeuvre (signature)

(1) cocher la ou les case(s) correspondante(s)

III - PROPOSITIONS DU MAÎTRE D'OEUVRE AU MAÎTRE D'OUVRAGE

Je soussigné Laure BLANCO, Maître d'Œuvre,

- (1) **propose de prononcer la réception**, en retenant, pour l'achèvement des travaux la date du Mardi 21 Février 2023. Cette réception serait prononcée :
- sans réserves**
 - sous les réserves énumérées dans la liste précédente, auxquelles il devra être remédié avant le
- propose de ne pas prononcer la réception**

A PRADINES, le 03/07/2023

Le Maître d'Oeuvre

RÉALITÉS Immobilier et Aménagement
34, Rue Georges Elieze
42300 PRADINES
Tél. 04 77 67 83 06

(1) cocher la ou les case(s) correspondante(s)

IV - DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Sur le vu :

- (1) du procès-verbal des opérations préalables à la réception et des propositions présentées par le Maître d'Oeuvre ;
- de la lettre en date du.....par laquelle l'entrepreneur accepte la réfaction proposée

La personne responsable du marché **DÉCIDE** que :

- la date retenue pour l'achèvement des travaux est fixée au Mardi 21 Février 2023
- la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 03/07/2023
- la réception est prononcée avec effet à la date du sous réserve :
 - de l'exécution des travaux ou prestations énumérées dans la liste ci-jointe avant le.....
 - de l'exécution concluante des épreuves énumérées dans la liste ci-jointe
 - qu'il soit remédié aux malfaçons énumérées dans la liste ci-jointe
 - que les installations de chantier aient été repliées et que les terrains et les lieux aient été remis en état avant le.....
- il n'y a pas lieu de prononcer la réception
- la réception prononcée le est rapportée les épreuves n'ayant pas été concluantes

A PRADINES, le 03.07.2023

Le Maître d'Ouvrage

Le Maire,
Charles Brun

